

2018-2112
2019-01-22

Raid Extérieur Destructeur de nids de fourmis 2

SOUS PRESSION
DOMESTIQUE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

POUR USAGE À L'EXTÉRIEUR SEULEMENT

N° D'HOM. 30744 LOI P.A.

Ingrédients Actifs : tétraméthrine 0,2 %, d-phénothrine 0,2 %

IRRITANT POUR LES YEUX

ATTENTION



POISON

EXPLOSIF

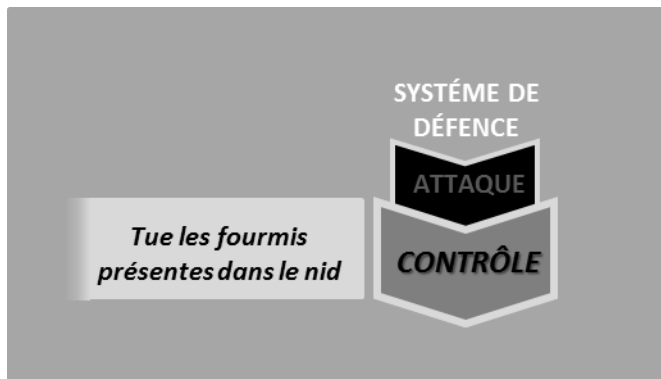
400 g

S. C. Johnson et Fils, Ltée

1 Webster Street
Brantford, ON
Canada
N3T 5R1
1-800-558-5566

Une entreprise familiale (logo)

<<Optional marketing claims, may appear on primary or secondary panel>>



Système de défense Raid

Vous aide à lutter plus intelligemment, et non plus fort, contre les insectes.

Visitez raid.ca pour identifier l'insecte qui pose des problèmes et trouver le meilleur plan d'attaque.

CONSEILS : Conserver les aliments qui attirent les fourmis dans des contenants en plastique hermétiques. Garder les comptoirs de cuisine propres. Balayer ou passer l'aspirateur souvent, surtout près des plats des animaux de compagnie. Vider fréquemment la poubelle de cuisine. Réparer et sceller le plus grand nombre possible de fissures visibles dans la fondation et les murs extérieurs de la maison. À l'intérieur, calfeutrer le bas des plinthes, les fentes et les fissures pour empêcher les fourmis d'entrer dans la maison.

Utiliser CE produit pour : Tuer (les bêtes) à la source : Utiliser Raid® Extérieur Destructeur de nids de fourmis 2 pour atteindre et tuer les fourmis (dans la fourmilière) (là où elles se cachent).

Tue les fourmis dans les fentes, les fissures et les fourmilières

Atteint et tue les fourmis là où elles se cachent

Pénètre plus profondément dans les fourmilières qu'un produit aérosol ordinaire

Atteint et tue les fourmis dans la fourmilière

La buse et la formule du produit ont été conçues pour produire une mousse qui pénètre dans les endroits difficiles d'accès, comme les fourmilières ou les fentes et les fissures dans les entrées, les trottoirs ou les pavés autobloquants. La mousse prend de l'expansion et tue par contact les fourmis présentes dans le nid.

MODE D'EMPLOI : POUR USAGE À L'EXTÉRIEUR SEULEMENT. BIEN AGITER LE CONTENANT. Utiliser uniquement pour des traitements localisés ou ceux dans les fissures et les interstices. Un traitement dans les fissures et les interstices est fait dans une ouverture étroite sur les surfaces de la structure. De telles ouvertures apparaissent communément aux joints d'expansion, aux points d'entrée des services publics et entre différents éléments de construction.

Tourner l'applicateur afin qu'il pointe verticalement au-dessus du capuchon (voir l'illustration) <<*image showing wand position will be included*>>. Tourner le contenant à l'envers pour pulvériser. Insérer délicatement l'applicateur le plus loin possible dans la plus grande ouverture des fourmilières ou des fentes et des fissures, dans les entrées, les trottoirs ou les pavés autobloquants, où les fourmis posent des problèmes. **TOUJOURS TIRER L'APPLICATEUR AVANT DE PULVÉRISER. NE PAS TENTER D'INSÉRER L'APPLICATEUR DE FORCE.** Appuyer sur le bouton et laisser la mousse remplir la cavité. Cesser de pulvériser lorsque la mousse commence à déborder du trou. Pour des résultats optimaux, appliquer sur toutes les fourmilières dans la zone à problèmes. S'assurer que des personnes passives ne se trouvent pas sur les lieux au moment de l'application.

TENIR LES ENFANTS ET LES ANIMAUX FAMILIERS À L'ÉCART JUSQU'À CE QUE LE RÉSIDU SOIT SEC.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Nocif en cas d'inhalation. Peut irriter la peau. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau. Bien se laver les mains au savon et à l'eau après l'utilisation. Ne pas appliquer directement sur les humains, les animaux de compagnie, les aquariums ou les plantes et ne pas contaminer les aliments, les récipients alimentaires, les ustensiles ou les surfaces servant à la préparation d'aliments. Toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer directement dans l'eau. Toxique pour les abeilles. Ne pas pulvériser sur les abeilles. **CONTENU SOUS PRESSION.** Ne pas placer le contenant dans l'eau chaude ni près de radiateurs, cuisinières ou d'autres sources de chaleur. Ne pas percer le contenant, ni l'incinérer, ni le conserver à des températures supérieures à 50 °C.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre antipoison ou un médecin

immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements**, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'inhalation**, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ÉLIMINATION : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur le bouton pour éliminer toute pression résiduelle. Envelopper le contenant vide et le jeter avec les ordures ménagères.

Questions ou commentaires? Composer le 1-800-558-5566 ou écrire à Helen Johnson.

®Marque canadienne déposée de S. C. Johnson & Son, Inc.

Utilisateur autorisé S. C. JOHNSON ET FILS, LIMITÉE, 1 Webster, Brantford, ON, Canada N3T 5R1.

Infoinsectes.ca

POUR VENTE AU CANADA SEULEMENT